



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

allocation personnalisée d'autonomie

Question écrite n° 68907

Texte de la question

M. Denis Jacquat appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur les demandes de l'Union syndicale des retraités (USR) CGT de la Moselle concernant la gestion de la nouvelle allocation personnalisée d'autonomie. En effet, pour l'USR, CGT de la Moselle, il semble opportun qu'elle soit confiée à la sécurité sociale dans le cadre des prestations légales. Il la remercie de bien vouloir lui faire connaître ses intentions à ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Denis Jacquat](#)

Circonscription : Moselle (2^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 68907

Rubrique : Personnes âgées

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 novembre 2001, page 6420